



Sainte-Martine

Entre terres et rivières

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-433

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine a adopté le règlement suivant :

Numéro : 2023-433

Objet : Règlement numéro 2023-433 relatif aux feux en plein air

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Sainte-Martine, 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi.

DONNÉ à Sainte-Martine, ce 15 mars 2023.

Joanie Ouellet

Directrice des affaires juridiques et
contractuelles et greffière adjointe

